

Compte rendu sommaire de la séance du conseil communautaire du 17 novembre 2020

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Anne REAU

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménéstreaux-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance PELICHY, M. Stéphane CHOUIN à Mme Katia BAILLY, M. Dominique THENAULT à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT.

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

- Avant de commencer la séance, Monsieur Frédéric Néraud, Président de l'Agence Loiret Numérique et Monsieur Olivier Legros, chef du Service aménagement numérique au Département du Loiret, ont présenté le déploiement du haut débit sur notre territoire.

- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 15 octobre 2020.

1- ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Modification des représentants auprès du Syndicat du Collège Jean Rostand à Lamotte-Beuvron

Vote favorable à l'unanimité pour MODIFIER le nombre de représentants titulaires auprès du Collège Jean Rostand à Lamotte Beuvron et DESIGNER 1 représentant titulaire : Madame Muriel MARTIN et 1 suppléant : Madame Martine ORLAND.

1.2 Convention de transfert de gestion de l'Office de tourisme à compter du 1^{er} janvier 2021

Vote favorable à l'unanimité pour APPROUVER la convention de transfert de l'Office de tourisme de Tourisme des Portes de Sologne à compter du 1^{er} janvier 2021 et AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant à la signer.

2- FINANCES

2.1 Création d'un budget annexe Tourisme pour la gestion de l'Office du tourisme des Portes de Sologne

Vote favorable à l'unanimité pour :

. VALIDER la création d'un budget annexe mixte M14 intitulé « Office du Tourisme CCPS»

. AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à remplir les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2.2 Débat d'orientations budgétaires (DOB 2021) du budget principal

Le Conseil communautaire PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2021 du budget principal.

2.3 Débat d'orientations budgétaires (DOB 2021) du budget annexe SPANC

Le Conseil communautaire PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2021 du budget annexe SPANC.

2.4 Débat d'orientations budgétaires (DOB 2021) du budget annexe ZAE Chavannerie II

Le Conseil communautaire PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2021 du budget annexe Chavannerie II.

2.5 Débat d'orientations budgétaires (DOB 2021) du budget annexe Prestations de service

Le Conseil communautaire PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2021 du budget annexe « Prestations de service ».

2.6 Débat d'orientations budgétaires (DOB 2021) du budget annexe Tourisme

Le Conseil communautaire PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2021 du budget annexe Tourisme.

2.7 Décision modificative n°1 Budget annexe SPANC

Vote favorable à l'unanimité pour ADOPTER la décision modificative n°1 du budget annexe du SPANC 2020. Son équilibre s'établit ainsi :

DEPENSES	DE	RECETTES	DE
FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
Chapitre 65	5	Chapitre 77	105
Chapitre 67	100		
TOTAL	105	TOTAL	105

2.8 Attribution d'un Fonds de concours 2020 à la commune de Ménestreau en Villette – Travaux de réhabilitation de la piscine d'été

Vote favorable à l'unanimité pour :

- . DECIDER d'attribuer un fonds de concours à la commune de Ménestreau-en Villette en vue de participer au financement des travaux de la piscine d'été, à hauteur de 30 000 € soit 8,3 %,
- . AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de communes des Portes de Sologne ou son représentant à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

2.9 Attribution d'un Fonds de concours 2020 à la commune de Ligny le Ribault – Installation de jeux pour enfants et d'appareils sportifs ludiques

Vote favorable à l'unanimité pour :

- . DECIDER d'attribuer un fonds de concours à la commune de Ligny le Ribault en vue de participer au financement relatif à l'installation de jeux pour enfants et d'appareils sportifs, à hauteur de 15 000 € soit 50 %,
- . AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de communes des Portes de Sologne ou son représentant à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

2.10 Attribution d'un Fonds de concours 2020 à la commune de Ligny le Ribault – Changement automate et armoire électrique du château d'eau

Vote favorable à l'unanimité pour :

- . DECIDER d'attribuer un fonds de concours à la commune de Ligny le Ribault en vue de participer au financement relatif au changement de l'automate et de l'armoire électrique du château d'eau, à hauteur de 8 600 € soit 35 %,
- . AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de communes des Portes de Sologne ou son représentant à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

2.11 Attribution d'un Fonds de concours 2020 à la commune de Ligny le Ribault – Mise en place de signalétiques et de mobilier urbain

Vote favorable à l'unanimité pour :

- . DECIDER d'attribuer un fonds de concours à la commune de Ligny le Ribault en vue de participer au financement à la mise en place de signalétiques et de mobilier urbain, à hauteur de 4 000 € soit 20 %,
- . AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de communes des Portes de Sologne ou son représentant à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

2.12 Attribution d'un Fonds de concours 2020 à la commune de Ligny le Ribault – Changement des postes informatiques

Vote favorable à l'unanimité pour :

- . DECIDER d'attribuer un fonds de concours à la commune de Ligny le Ribault en vue de participer au financement relatif au changement des postes informatiques, à hauteur de 2 400 € soit 50 %,
- . AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de communes des Portes de Sologne ou son représentant à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

2.13 Attribution de compensation 2021

Vote favorable à l'unanimité pour FIXER les montants des attributions de compensations 2021 comme suit :

COMMUNES	ATTRIBUTIONS POSITIVES	ATTRIBUTIONS NEGATIVES
Ardon	295 945,93 €	
La Ferté Saint-Aubin	2 093 242,13 €	
Jouy-le-Potier		7 707,00 €
Ligny-le-Ribault		40 175,94 €
Marcilly-en-Villette	20 159,41 €	
Ménéstreau-en-Villette		31 897,21 €
Sennely		13 571,83 €
TOTAL	2 409 347,47 €	93 351,98 €

2.14 Adhésion au service de paiement en ligne PAYFiP

Vote favorable à l'unanimité pour APPROUVER le principe de l'adhésion à la solution PAYFiP et de sa mise en œuvre dès à présent et AUTORISER Monsieur le Président à signer les conventions et l'ensemble des documents nécessaires à ce déploiement.

La direction générale des finances publiques a développé une solution appelée PAYFiP qui permet à l'utilisateur de régler ses factures à toutes heures (soir, week-end et jours fériés compris), de n'importe où (France ou étranger) et sans frais, soit par carte bancaire, soit par prélèvement unique.

2.15 Modification en cours d'exécution N°1 au marché n°19CC08 relatif à l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal

Vote favorable à l'unanimité pour AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer la modification en cours d'exécution N°1 au contrat précité et tous les actes s'y rapportant. Le montant de la modification en cours d'exécution s'élève à 12 900,00 € H.T. soit 15 480,00 € T.T.C représentant 8,05 % du montant initial du marché,

2.16 Modification de la délibération N°2020-03-33 du 07 juillet 2020 portant désignation des membres de la CAO

Vote favorable à l'unanimité pour APPROUVER la modification de la délibération portant désignation des membres de la CAO.

2.17 Approbation du règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres

Vote favorable à l'unanimité pour ADOPTER le règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission de Délégation de Service Public.

3- AMENAGEMENT DE L'ESPACE

3.1 Avis sur un projet d'acquisition de locaux comprenant une ancienne surface commerciale (traiteur) à La Ferté Saint-Aubin via l'EPFLI

Vote favorable à l'unanimité pour :

. EMETTRE un avis favorable sur le projet de la commune de La Ferté Saint-Aubin afin qu'elle sollicite l'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France pour acquérir et porter les biens cadastrés AX 232, AX 234, AX 230, AX 228, AX 229 et AX 233 sis 55/57 rue du Général Leclerc d'une superficie de 436 m², aux fins de requalification de son centre-bourg.

. PRECISER que la présente délibération sera notifiée à la commune de La Ferté Saint-Aubin et à l'EPFLI Foncier Cœur de France.

4.1 Convention d'adhésion au service de Médecine Préventive (renouvellement)

Vote favorable à l'unanimité pour AUTORISER le Président, ou son représentant, à signer le renouvellement de la convention d'adhésion au service de Médecine Préventive pour une durée de 3 ans.

5 - ENVIRONNEMENT

5.1 Approbation des nouveaux statuts du SEBB

Vote favorable à l'unanimité pour APPROUVER la modification des statuts du SEBB.

5.2 Rapport annuel d'activité 2019 SMICTOM de Sologne

Le Conseil communautaire PREND ACTE de la présentation du rapport d'activités 2019 du SMICTOM de Sologne.

Toutes collectes confondues ce sont 25 790 tonnes de déchets collectés sur le syndicat soit un ratio total de 633,45 Kg par habitant en 2019 contre 623,50 kg en 2018 soit une augmentation 10 kg par habitant.

Le tonnage des Ordures Ménagères a diminué de plus de 212 tonnes. Le tonnage de la collecte sélective des emballages recyclables a progressé de près de 45 tonnes.

Les déchets non valorisables ont baissé de plus de 13 tonnes alors que les déchets verts ont vu leur tonnage augmenter de près de 400 tonnes par rapport à l'année 2018.

5.3 Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la CCTVL

Le Conseil communautaire PREND ACTE de la présentation du rapport d'activités 2019 de la CCTVL.

Toutes collectes confondues ce sont plus de 31493 tonnes de déchets collectés sur le syndicat soit un ratio total de 650 Kg par habitant en 2019 contre 652 kg en 2018 soit une baisse de 2 kg par habitant.

Le tonnage des Ordures Ménagères a diminué de plus de 350 tonnes. Le tonnage de la collecte sélective des emballages recyclables a progressé de plus de 34 tonnes.

Les déchets non valorisables ont baissé de 13 tonnes et les déchets verts de 101 tonnes.

6 – QUESTIONS DIVERSES

POINT SUPPLEMENTAIRE

Avis sur un projet d'acquisition à La Ferté Saint-Aubin via l'EPFLi – lieu-dit Frémillon

25 voix pour et 2 abstentions (Mme Gabrielle Bremond et M. Jean-Frédéric Ouvry) pour :

-EMETTRE un avis favorable sur le projet de la commune de La Ferté Saint-Aubin afin qu'elle sollicite l'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France pour acquérir et porter les biens cadastrés AO 659 et AO 653 sis lieu-dit Frémillon d'une superficie de 21.252 m², aux fins de constituer une réserve foncière en vue de la réalisation d'un équipement public ou d'infrastructures.

- PRECISER que la présente délibération sera notifiée à la commune de La Ferté Saint-Aubin et à l'EPFLI Foncier Cœur de France.

La Ferté Saint-Aubin, le 18 novembre 2020

Le Président,
Jean-Paul ROCHE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PORTES
DE
SOLOGNE